



CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
de la séance du 10 décembre 2024
sous la présidence de M. Dominique GLUR

Objet : préavis de la Municipalité concernant l'octroi d'un prêt de CHF 75'000 à la Société du Giron du Centre FVJC 2025 à Froideville, dans le but de soutenir l'organisation du Giron du Centre 2025

Vu le préavis municipal No 49/2024 du 13 novembre 2024,

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Pris connaissance du rapport de la Commission des finances,

Le Président, après débat, clôt la discussion et passe au vote.

Le bulletin secret n'a pas été demandé. C'est à main levée que le préavis mentionné en titre a été accepté par les Conseillères et Conseillers présents ; il y a eu 1 abstention et aucun avis contraire.

Ainsi le Conseil communal de Froideville a décidé

1. d'autoriser la Municipalité à prêter la somme de CHF 75'000.00 à la Société du Giron du Centre FVJC 2025 à Froideville, par les liquidités courantes, sans intérêt, pour une durée limitée au 31.08.2025.

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président :

Le Secrétaire :

Dominique Glur

Loïc Ansermoz

Froideville, le 17 décembre 2024

